

Si nous procédons de la sorte avec les mesures du gouvernement c'est parce que la Chambre, qui représente la population du Canada, a la responsabilité et le droit de scruter les mesures législatives pour en constater la force et les faiblesses de sorte que les lois qui gouverneront les Canadiens auront des conséquences souhaitables et non le contraire.

Il n'est pas hors de propos de mettre en contraste ce qui précède et le fait qu'on limite à neuf semaines le processus d'adoption d'une résolution, pour finalement avoir recours au service postal pour l'expédier en Angleterre. La loi la plus fondamentale de notre pays a été débattue pendant 24 heures à la Chambre des communes sans qu'on nous donne de garantie qu'elle ferait l'objet de discussions ultérieures. Voilà un contraste marqué entre l'étude de notre loi fondamentale et celle très méticuleuse que l'on doit à juste titre faire subir à ce projet de loi concernant le ministère des Postes.

Je suis gré au ministre des Postes (M. Ouellet) de ce qu'il a dit lorsqu'il a fait son discours de présentation il y a quelques jours. Avec une sincérité remarquable il a dit à la Chambre qu'il y a dix ans—et je le cite presque mot pour mot—le gouvernement s'était trop empressé de mettre sur pied un programme de modernisation. La conséquence de cette rapidité saute aux yeux en 1980. Les Canadiens sont-ils satisfaits de leur service postal? La réponse est non. Les Canadiens qui travaillent aux Postes sont-ils heureux? La réponse est non. La direction du service postal est-elle heureuse? La réponse est non. Le ministre des Postes actuel a signalé le service irrégulier et inégal dont de nombreux députés pourraient parler. Les nouveaux députés reçoivent un volumineux courrier au sujet des lacunes de notre service postal. Les grèves et le roulement du personnel en sont la cause.

● (1640)

Le ministre nous a dit qu'en 1970, les employés n'étaient pas suffisamment renseignés au sujet des futurs changements. Il s'est abstenu d'ajouter qu'il ne suffisait pas de les renseigner mais que la qualité du service était importante. Dans ses remarques préliminaires l'autre jour, il a déclaré qu'un ministre des Postes judicieux en 1970 aurait dû obtenir l'entière collaboration des dirigeants aux Postes. Il a négligé d'ajouter, mais je crois qu'il est d'accord, qu'il aurait fallu poursuivre le programme de modernisation avec prudence, non seulement avec l'entière collaboration des chefs ouvriers, mais également avec celle des postiers.

Il est évident que le ministère des Postes ne peut fonctionner adéquatement que si ses employés sont disposés à s'y consacrer. Je prétends que c'est pareil pour un certain pays, qui est sur le point de subir des changements profonds à cause de l'adoption en secret d'une loi, c'est presque ce qui s'est passé au sein du ministère des Postes. C'est là un genre de chose que les petites gens—les gens ordinaires dont mon ami de Bow River a parlé dans son discours—pourraient bien commencer à combattre et contre laquelle ils pourraient bien se rebeller. Étant donné que c'est déjà arrivé et que cela continue de plus belle, je me demande si nous avons le Canada que nous avons avant. L'expérience des Postes montre sans l'ombre d'un doute que dans la présente décennie, nous n'avons pas eu le genre de service postal dont nous jouissons avant.

Le ministre nous a dit que le problème tient à une mauvaise décision qui a été prise en toute hâte sans qu'il y ait eu consultation, coopération ni même consentement. Pourtant le

### *Société canadienne des postes—Loi*

même ministre était ici jeudi soir dernier pour aider le gouvernement à mettre fin au processus de consultation et piétiner le droit de parole à la Chambre de manière à ce que la résolution à l'étude passe à l'étape suivante sans que tous aient eu le temps d'exprimer leurs opinions. Nous discutons d'une loi fondamentale au pays qui touchera tous les Canadiens dans leur vie de tous les jours de bien des façons que nous ignorons, ce qui ne laisse pas de m'inquiéter. Si je savais de quelle façon ils seront touchés, je me sentirais beaucoup plus à l'aise.

Le ministre a dit dans ses remarques préliminaires que cette «façon de procéder avait été très mauvaise». Bien qu'il ne me prête qu'une attention distraite parce qu'il lit une lettre, je lui demanderais de préciser ses observations et de nous expliquer comment elles s'appliquent à quelque chose d'aussi fondamental et important que la constitution du Canada.

Le ministre nous a dit qu'en 1970, tout se transformait tellement rapidement au ministère des Postes que les «employés se sentaient menacés et pressurés». Action rapide, manque de consultation, ce sont les méthodes que l'on applique à l'ensemble du pays à l'heure actuelle. Chaque jour, les Canadiens se sentent eux aussi plus menacés et plus pressurés. Leurs leaders politiques se sentent eux aussi plus menacés et plus pressurés. Si on avait demandé aux employés du ministère des Postes il y a dix ans s'ils avaient l'intention de démissionner ou d'abandonner leurs emplois, si on avait effectué un sondage Gallup, la réponse aurait été non. Mais le ministère des Postes qui avait su se gagner leur loyauté a été modifié sans qu'on les ait consultés. Ils ont résisté à ces changements. La qualité du service a décliné, le nombre de grèves a augmenté et le roulement du personnel a atteint des proportions effarantes. Les travailleurs n'ont pas quitté les Postes: c'est plutôt qu'à la suite d'une décision prise en vitesse les Postes se sont dérobées sous eux.

J'ai l'impression qu'on est sur le point de voir la même chose se produire dans le cas de la constitution du Canada. Par le rapatriement de la constitution et surtout les modifications qu'on est en train d'y apporter subrepticement du fait qu'elles sont mal comprises, nous finirons vraisemblablement par obtenir le même résultat.

**M. Ouellet:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député se reporte aux observations que j'ai faites en présentant le bill. Pourtant, en suivant de près ses arguments, on constate qu'ils n'ont rien à voir avec le bill dont nous sommes saisis en ce moment. Il cite tout simplement hors de contexte certaines de mes remarques sur la transformation des Postes en société de la couronne. Il tente de prouver que le débat constitutionnel aurait dû suivre des consultations beaucoup plus étendues.

Je vous signale, monsieur l'Orateur, que jusqu'ici les observations du député n'ont rien à voir avec les Postes. Il discute tout simplement de la question constitutionnelle. Je lui rappelle que 5 heures approchent et que nous aurions la chance d'adopter ce projet de loi ici aux Communes. J'espère que le député s'en tiendra au sujet et qu'il sera juste envers les travailleurs des Postes, qui attendent cette loi et espèrent que le bill sera adopté en deuxième lecture aujourd'hui, au lieu de se servir de son temps de parole pour débattre la question constitutionnelle.